



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 13 mars 2023, les règlements suivants :

- Numéro 23-939 : « sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire »
- Numéro 23-1037 : « modifiant le Règlement numéro 20-883 relatif au traitement des élus municipaux »
- Numéro 23-1039 : « modifiant le Règlement numéro 23-937 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2023 »

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 15^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Louis Desrosiers